



## CONDITIONS POUR PARTICIPER AUX MISSIONS HUMANITAIRES SDVF

- 1) Etre parrainé par un membre du bureau ou de l'association
- 2) Ou être adhérent depuis 2 ans
- 3) Ou parrainer 2 nouveaux membres
- 4) Présenter un CV avec copie du diplôme et du passeport (pdf couleur)
- 5) Avoir un diplôme de chirurgien-dentiste en français ou de médecin ou pharmacien ou infirmier ou assistante dentaire (condition non requise pour le conjoint accompagnant)
- 6) Avoir une attestation si étudiant en 5<sup>e</sup> année – ne peut être qu'assistant dentaire pendant la mission.
- 7) Etre engagé humanitairement (faire une lettre de motivation) et non pas vouloir faire du tourisme gratuit
- 8) Etre en bonne forme physique et mentale (vaccin DTP à jour) pas de vaccin spécial ni anti-paludisme
- 9) Avoir l'esprit d'équipe et de confraternité professionnelle
- 10) Accepter toutes les conditions de SDVF, d'organisation et de travail pendant la mission
- 11) Payer son billet d'avion et frais hôtel et repas pendant la mission (déductible à 60% des impôts)
- 12) Avoir un passeport valide 6 mois avant le retour
- 13) Participer à la vie associative : repas et action et partenariat avec nos sponsors
- 14) La participation à la mission sera prise par le bureau après délibération et validation des documents reçus et selon sa date d'inscription.

*Le bureau de SDVF*

Siège social : 25 avenue du bois de Verrières 92290 Chatenay Malabry

Site internet : [www.solidarite-vf.org](http://www.solidarite-vf.org) Email : [yvan.brasseka@gmail.com](mailto:yvan.brasseka@gmail.com)

Contact :06.31.59.00.17